

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES
—
CANTON DE BORDÈRES/ECHEZ
—
COMMUNE D'IBOS

2026ARR065

OBJET : Arrêté nommant les membres du CCAS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
VU La délibération du conseil municipal en date du 20 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
VU L'avis du Maire affiché en Mairie le 30 mars 2026 ;
VU Les propositions faites par l'union départementale des associations familiales (UDAF) et par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ainsi que par les associations à caractère de prévention, d'animation et de développement social

CONSIDERANT Qu'il y a lieu de renouveler les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il appartient à Mme le Maire de nommer ses membres

A R R Ê T E

- ARTICLE 1 :** Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
- Mme Jeanne PEGHINI (représentante des associations)
 - Mme Christine LAY (représentante de la petite enfance)
 - Mme Mylène CORBERAN (représentante des personnes âgées et des retraités)
 - Mme Camille HERVÉ-QUINCY (représentante des personnes en situation de handicap),
 - Mme Espérance ALVAREZ (représentante de l'UDAF65)

Fait à IBOS, le 21 avril 2026

Le Maire

Gisèle VINCENT

